



Vol en supermarché étant mineur pour pas plus de 3€

Par **pierre lebre**, le **04/03/2009** à **13:18**

Bonjour, j'ai 16 ans, lycéen et sans cassier judiciaire.

Jusqu'à aujourd'hui, je n'avais jamais fait de graves bêtises ... malheureusement jusqu'à aujourd'hui.

En effet, sous l'influence de quelques amis, j'ai volé dans un supermarché pour pas plus de 3€. Je sais, c'est honteux et j'en ai conscience.

Je me suis donc fait attrapé par des vendeuses qui été dans les rayons, puis après fouille, m'ont emmener dans un bureau. Elles m'ont alors demandé mon carnet de correspondance et on garder mon nom ainsi que le numéro de téléphone de mon père et de chez moi.

Pourtant, je n'ai rien signer du tout. Je ne sais pas encore si elles ont appelés mon père, et j'en ai peur car je suis dans un famille très strict.

J'aimerais savoir ce que je risque sachant que c'est ma première fois et que mon cassier est encore vide.

C'est un peu tard pour le dire mais je regrette profondément mon acte et je sais que je ne recommencerais plus.

Par **pierre lebre**, le **04/03/2009** à **14:09**

J'aimerais rajouter que je me suis fait attrapé à l'intérieur du magasin et pas dehors, c'est à dire que je n'avais pas encore passer la caisse. Je ne sais pas si ce détail est important.

Par **frog**, le **04/03/2009** à **14:21**

Les conséquences juridiques ne seront pas grand chose comparé au sentiment de honte qui perdurera quelques jours après t'être pris une remontrance par tes paternels.

Tu n'as rien à perdre en jouant la carte de l'honnêteté, au moins tu n'auras pas à angoisser à chaque fois que le téléphone va sonner dans les jours à suivre. Déballe tout à papa-maman, prends sur toi, et ce sera réglé. :-) Plus facile à dire qu'à faire, mais prendre le taureau par les cornes me semble encore être le moyen le plus efficace d'en finir vite.

Pour en revenir aux conséquences juridiques, vu le montant du vol, la restitution de la marchandise et la façon dont se sont passé les choses pour le reste, tu ne risques vraiment rien. Vois le comme un joker, car les vols ne sont pas toujours sans conséquences.

Par **pierre lebre**, le **04/03/2009** à **14:39**

Merci beaucoup pour ta réponse frog.

Je crois que je crains plutôt la réaction de mes parents que d'une sanction juridique.

Cela peut paraître paradoxal mais c'est ce que je ressens.

J'ai une autre question : Le fait d'être pris avant d'avoir franchi les caisses peut-il être considérés comme du vol sachant que je me trouvais toujours dans le magasin? Avoir un objet (ici le produit volé) à l'intérieur d'un manteau est-ce interdit, est-ce que c'est déjà la preuve d'un vol ?

Merci

Par **citoyenalpha**, le **04/03/2009** à **15:22**

Bonjour,

rien.

La non intervention des forces de l'ordre et l'objet ayant été rendu il semble peu probable qu'une plainte ait été déposée par le responsable du magasin.

Mais ne recommencez plus. Vous auriez pu finir au poste de police et là vous auriez dû vous expliquer à la fois devant les policiers voir un magistrat et à la fois devant vos parents qui auraient obligatoirement été prévenus et auraient dû venir vous chercher au poste.

Le vol est un délit. Alors dorénavant avant de vous laisser embarquer dans des actes de délinquance et irrespectueux envers la propriété d'autrui réfléchissez.

La question à vous poser est toujours la même si c'était moi la victime quelle serait ma réaction?

Restant à votre disposition.

Par **pierre lebre**, le **04/03/2009** à **15:33**

Merci bien.

Ma dernière question est la suivante. Le magasin peut-il et a-t-il le droit de poursuivre l'affaire au delà, c'est à dire contacter mon lycée (en face des lieux) pour une possible exclusion ? Les forces de l'ordre peuvent-elles encore intervenir à la demande du magasin ?

Par **frog**, le **04/03/2009** à **15:34**

[citation]Je crois que je crains plutôt la réaction de mes parents que d'une sanction juridique.[/citation]

C'est une réaction saine, après tout, devoir écouter les remontrances d'un inconnu (soit il policier ou juge) est moins gênant que de devoir écouter les remontrances de gens proches de soi qu'on a déçu.

Et au moment où ça va barder, dis toi que si ça barde, c'est non pas parce que tu es une déception pour tes parents sur tous points ; mais bien parce qu'en temps normal tu vaux bien plus que ça. (Alors que si tu passais tes soirées à incendier des bagnoles, tes parents ne t'engueuleraient même plus.)

J'ai une petite idée de ce que tu dois ressentir... Quand j'avais ton âge (ouh, ça sonne comme un discours de vieux con ça alors qu'en fait c'est pas si lointain), j'avais piqué les clés du lycée et avec un pote, on s'amusait à en faire notre terrain de jeu en dehors des cours. Après quelques semaines on s'est fait prendre. Résultat, trois jours d'exclusion qui nous ont doucement fait rigoler comparé à ce que c'était de regarder nos vieux dans les yeux et leur expliquer pourquoi on venait de nous gratifier de jours de vacances supplémentaires.

[citation]J'ai une autre question : Le fait d'être pris avant d'avoir franchi les caisses peut-il être considérés comme du vol sachant que je me trouvais toujours dans le magasin? Avoir un objet (ici le produit volé) à l'intérieur d'un manteau est-ce interdit, est-ce que c'est déjà la preuve d'un vol ? [/citation]

Comme tes intentions étaient claires, ton geste est ce qu'on qualifie de 'tentative de vol' (et la tentative est punie des mêmes peines que le vol lui même).

Et même s'il y a 36 façons de pas assumer ses conneries, à commencer par dire qu'on allait payer en sortant ou qu'on a oublié l'objet dans la poche, le mieux est encore de garder la tête haute et d'être honnête. Car quand on ment en plus d'avoir fait ses âneries, c'est encore plus dur de regarder les autres dans les yeux. Si tu assumes, la page se tournera plus vite.

Bref, prends sur toi. Cherche pas d'excuses, c'est le genre de comportement qui ne fait que provoquer encore plus d'acharnement de la part des vieux. T'as fait un truc pas super classe, mais c'est pas la fin du monde, surtout si tu montres que c'est une faute de parcours qui ne se reproduira plus.

Par **frog**, le **04/03/2009** à **15:39**

[citation]Le magasin peut-il et a-t-il le droit de poursuivre l'affaire au delà, c'est à dire contacter mon lycée (en face des lieux) pour une possible exclusion ?[/citation]

Vu le façon brouillonne dont l'affaire a été traitée dans le magasin, c'est pas impossible qu'ils recourent à ce moyen pas très usuel. Mais là encore, si l'équipe pédagogique se trouve informée, prends sur toi. Explique que tu as déconné et que ça ne se reproduira plus, et ça s'arrêtera là. Une exclusion pour des conneries faites en dehors du bahut me semble très difficile (pour ne pas dire impossible) à justifier.

[citation]Les forces de l'ordre peuvent-elles encore intervenir à la demande du magasin ?[/citation]

Oui, mais ils ont vraiment (mais alors vraiment) d'autres chats à fouetter.

Par **pierre lebre**, le **04/03/2009** à **15:42**

Ce que tu as dit m'a remonter le moral, merci.

J'ai passer ma matinée à cogiter et à chercher une excuse valable, mais je crois que le meilleur moyen est de tout simplement avouer et de montrer que je me sens honteux et que ça ne se reproduira plus (ce qui est sûr).

Bien que je suis sûr de me prendre une grosses engueulade, je me sentirais mieux après.